# 

* Date : 06-05-2022
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2022816478
* Author :

Justice de paix du canton d'Ixelles
Remplacement
Justice de paix du canton d'Ixelles.
Par ordonnance du 26 avril 2022, le juge de paix du canton d'Ixelles a, conformément à l'article 492/4 de l'ancien Code civil, modifié les mesures de protection à l'égard des biens de l'intéressé.
Monsieur Michel Kasier, né à Nivelles le 18 février 1966, domicilié à 1050 Ixelles, Rue de la Réforme 21 M000, a été placé sous un régime de représentation par ordonnance du 2 septembre 2015 du juge de paix du canton d'Ixelles. Conformément à l'article 496/7 du Code civil, Madame Géron Madeleine a été remplacée par Madame Anne Marchal, domiciliée à 5500 Dinant, Rue de Givet 38.
Conformément à l'article 496/7 du Code civil, Madame Madeleine Géron, domiciliée à 1050 Ixelles, Rue de la Réforme 21 M000, a été déchargée de sa mission parmi les administrateurs des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.